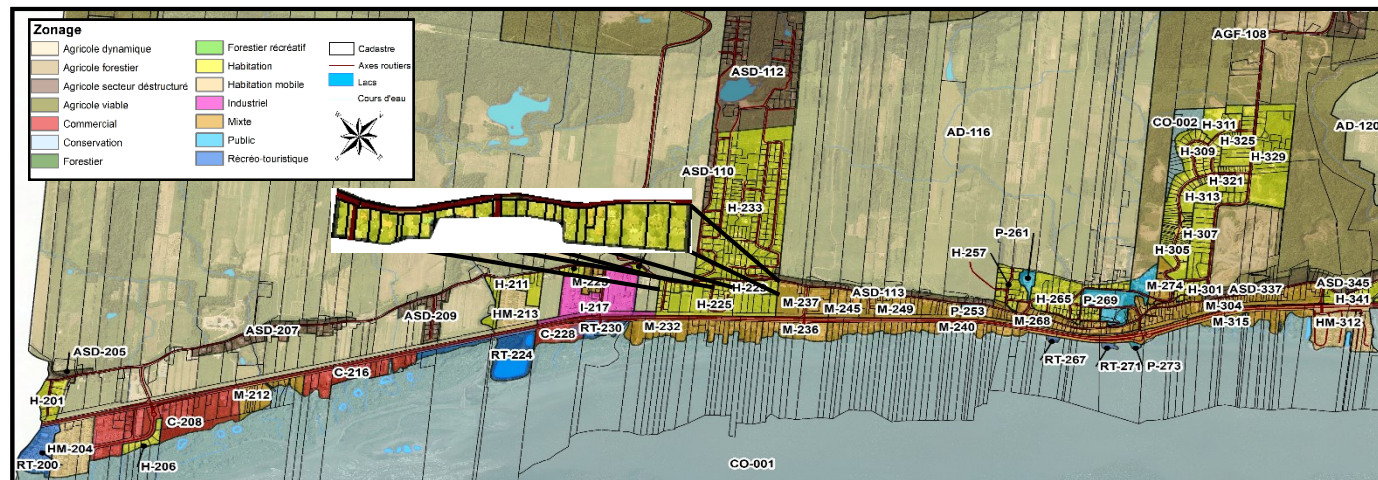


Zone H-229

La zone H-229 est une zone localisée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Tout comme les autres zones de type H (habitation), elle est à caractère résidentiel. Elle comprend les propriétés contiguës à l'avenue Royale et à la Rue Paul-Émile, les propriétés sur l'avenue Royale face à la montée des Chênes, et toutes les propriétés sur l'avenue Royale entre celles-ci.

Disposition particulière:

Les propriétés avec frontage sur l'avenue Royale dans cette zone sont assujetties au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA). Pour en savoir davantage, voir la fiche d'information intitulée « PIIA » et voir à la section « Avenue Royale et noyau villageois ».



NORMES D'IMPLANTATION	DIMENSIONS (M)
HAUTEUR MAXIMALE	9
MARGE DE REcul AVANT MINIMALE	4
MARGE DE REcul LATÉRALE MIN.	1
SOMME DES MARGES LATÉRALES MIN.	4,5
MARGE DE REcul ARRIÈRE MIN.	6
DENSITÉ NETTE (LOG./HA)	15
Disposition particulière: les toits plats sont prohibés dans cette zone.	

CLASSES D'USAGES

H-229

HABITATION	H-1 Unifamiliale isolée	●
	H-2 Unifamiliale jumelée	●
	H-3 Bifamiliale isolée	●
COMMERCE ET SERVICES	C-1 Accommodation	●
	C-2 Détail, administration et service	●
	C-8 Hébergement léger	●
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	P-3 Parc et espace vert	●
RÉCRÉATION	R-1 Récréation extensive	●

Disposition particulière: les maisons de tourisme pour la location de courte durée sont spécifiquement permises dans cette zone.